

Restauration scolaire

Nouveaux tarifs à partir de la rentrée 2026



À partir de septembre 2026, le Département d'Ille-et-Vilaine mettra en place un tarif solidaire pour la restauration dans l'ensemble des collèges publics dont il a la charge.

L'objectif : permettre à tous les élèves de déjeuner au collège avec un repas équilibré et de qualité, quelles que soient les ressources de leur famille.

Le prix du repas sera adapté à la situation financière de chaque foyer : il sera calculé à partir du quotient familial CAF ou MSA, ou du revenu fiscal de référence pour les familles non allocataires. Concrètement, le coût d'un repas variera entre 0,80 € et 5,90 €, afin de garantir un accès équitable à la restauration scolaire pour tous les collégiens.

Les familles sont invitées à inscrire leur(s) enfant(s) dès le 1^{er} juin 2026 sur : www.ille-et-vilaine.fr/tarifcation

Prix d'un repas

à partir de septembre 2026

Tranche	Quotient familial	Tarif
1	[0-300]	0,80 €
2	[301-400]	1,10 €
3	[401-500]	1,45 €
4	[501-600]	1,90 €
5	[600-750]	2,40 €
6	[751-900]	3,00 €
7	[901-1100]	3,50 €
8	[1101-1350]	4,10 €
9	[1351-1600]	4,60 €
10	[1601-2000]	5,10 €
11	[2001-2500]	5,65 €
12	plus de 2500	5,90 €

Le coût de production d'un repas est d'environ 8,75 €. La différence entre ce coût et le prix que vous payerez sera pris en charge par le Département.

**Pour plus d'informations,
rendez-vous sur le site internet du
Département :**

www.ille-et-vilaine.fr/tarifcation